



Procès verbal de la Séance du 13 septembre 2022 à 20h 30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de procurations : 1

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Marc Aubert, Guillaume Bernard, Marina Brezzo, Christian Bochaton, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Fabienne Simian

Absents excusés représentés : Sébastien Giliotti donne procuration Marina Brezzo,

Absents excusés : Joël Chabanas, Marie-Christine Rey

Secrétaire de séance : Claire Poncet

L'an deux mil vingt-deux le 13 septembre à 20h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Le vote se fera à main levée.

Ordre du jour :

Délibération pour travaux de réparation de fuites dans le réseau d'eau potable sous la RD183

Délibération pour demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau

Délibération pour demande de subvention auprès du département

Madame la maire explique qu'au 1^{er} juillet 2022, les règles concernant le procès-verbal de la séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations des conseils sont modifiées (ordonnance n° 2021-1310 et décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021).

1- Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 18 juillet 2022

Madame la maire demande s'il y a des remarques ou des commentaires sur le dernier compte rendu de conseil du 18 juillet. Il n'y a pas de remarques, le dernier compte rendu de conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2- Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sous la RD183

F. Simian et J. Holz explique le sujet de ce conseil municipal lié à la réparation d'une fuite située dans

la route départementale 183, fuite repérée lors des recherches effectuées pour le schéma de l'eau potable, en cours.

Ces travaux de réparation de fuites ont fait l'objet d'une fiche action dans le contrat de rivière Roubion Jabron.

Des devis ont été demandés, et le moins disant se monte à 19826.50 €HT

Il y a 3 solutions pour financer le chantier du changement de la conduite.

- Utiliser les 7000€ restant prévus dans les travaux liés au schéma en cours de l'eau potable
- Demander une subvention au département (maximum possible 11 000€ soit 55 %)
- Demander une subvention à l'agence de l'eau (70 %) mais il faudrait commencer les travaux avant de savoir si l'agence de l'eau pourra les financer.
- Dernière solution demander les 2 subventions et les collectivités s'entendront entre elles pour obtenir un financement final à hauteur de 80 %.

Il faut aussi savoir que le revêtement de la traversée du village doit être refait par le Département, ces travaux étaient prévus en 2021, mais décalés puisque le mur de la RD183 dans le village s'est effondré. Le revêtement sera donc refait l'an prochain, et on doit s'engager à ne pas ouvrir la route pendant 5 ans pour des travaux prévisibles. C'est pourquoi le changement de conduite sur 185 ml est envisagé immédiatement puisque les travaux de réfection du mur vont commencer en octobre, les entreprises seront sur place.

Après échanges, la décision de faire les travaux est prise et les demandes de subventions avec, comme suit.

Délibération 2022-09-01

Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sous la RD183

Madame la maire expose que la commune réalise actuellement son schéma directeur d'alimentation en eau potable (phase 3 en cours). Dans ce cadre, la commune a réalisé des campagnes de mesures qui ont mis en évidence une fuite au niveau du village, sous la RD183 (route de la plaine) qui engendre un mauvais indice linéaire de perte.

Dans un premier temps, les travaux consistent à renouveler 185 ml de réseau d'eau potable, entre 2 vanes situées à l'entrée du village dans la RD183, actuellement en fonte grise DN60 par une conduite en PEDH DN63.

Le renouvellement du réseau d'eau potable doit intervenir avant les travaux du Conseil Départemental qui a planifié en septembre 2022 la reconstruction de la route RD183 effondrée.

A noter que le Conseil Départemental interdit les travaux de réseau enterré durant 5 ans suite à la réfection d'une route départementale.

Ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont pour objectifs :

- d'éliminer les fuites constatées lors des mesures du schéma d'eau potable,
- d'améliorer le rendement et l'indice linéaire de perte,
- de respecter les engagements du contrat de rivière Roubion Jabron.

VU :

le Code de la commande publique,
le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT :

- les résultats des investigations du schéma directeur d'eau potable en cours de réalisation, faisant état d'un mauvais rendement sur le secteur du village,
- la nécessité de renouveler 185 ml de réseau d'eau potable fuyard situé sous la RD 183 dans le village,
- que ces travaux doivent être réalisés avant ceux prévus très prochainement par le Conseil Départemental pour la réfection de la RD 183 suite à l'effondrement,
- que 2 entreprises de travaux ont été consultées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise LJTP pour un montant de 19 826.50 € HT soit 23 791.80 €TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

3- Demande de subvention auprès du département

Délibération 2022-09-02

Demande de subvention auprès du Département pour des travaux de réparation de fuites sur le réseau d'eau potable

Madame la maire expose que la commune réalise actuellement son schéma directeur d'alimentation en eau potable (phase 3 en cours). Dans ce cadre, la commune a réalisé des campagnes de mesures qui ont mis en évidence une fuite au niveau du village, sous la RD183 (route de la plaine) qui engendre un mauvais indice linéaire de perte.

Dans un premier temps, les travaux consistent à renouveler 185 ml de réseau d'eau potable, entre 2 vannes situées à l'entrée du village dans la RD183, actuellement en fonte grise DN60 par une conduite en PEDH DN63.

Le renouvellement du réseau d'eau potable doit intervenir avant les travaux du Conseil Départemental qui a planifié en septembre 2022 la reconstruction de la route RD183 effondrée.

A noter que le Conseil Départemental interdit les travaux de réseau enterré durant 5 ans suite à la réfection d'une route départementale.

Ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont pour objectifs :

- d'éliminer les fuites constatées lors des mesures du schéma d'eau potable,
- d'améliorer le rendement et l'indice linéaire de perte,
- de respecter les engagements du contrat de rivière Roubion Jabron.

Cette première tranche de travaux est estimée à 20 500 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le plan prévisionnel de financement avec des subventions à hauteur de 80 % du coût total

- Dépense travaux : 20 500 Euros HT,
- Subvention Conseil Départemental 26 - 55% : 11 270 Euros HT,
- Autofinancement : 9 230 Euros HT,

DEMANDE l'aide financière du Département de la Drôme pour la réalisation de la réparation de cette fuite.

MANDATE Madame la Maire pour qu'elle puisse entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.
rédigé en la forme administrative

4- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Délibération 2022-09-03

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour des travaux de réparation de fuites sur le réseau d'eau potable

Madame la maire expose que la commune réalise actuellement son schéma directeur d'alimentation en eau potable (phase 3 en cours). Dans ce cadre, la commune a réalisé des campagnes de mesures qui ont mis en évidence une fuite au niveau du village, sous la RD183 (route de la plaine) qui engendre un mauvais indice linéaire de perte.

Dans un premier temps, les travaux consistent à renouveler 185 ml de réseau d'eau potable, entre 2 vannes situées à l'entrée du village dans la RD183, actuellement en fonte grise DN60 par une conduite en PEDH DN63.

Le renouvellement du réseau d'eau potable doit intervenir avant les travaux du Conseil Départemental qui a planifié en septembre 2022 la reconstruction de la route RD183 effondrée.

A noter que le Conseil Départemental interdit les travaux de réseau enterré durant 5 ans suite à la réfection d'une route départementale.

Ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont pour objectifs :

- d'éliminer les fuites constatées lors des mesures du schéma d'eau potable,
- d'améliorer le rendement et l'indice linéaire de perte,
- de respecter les engagements du contrat de rivière Roubion Jabron.

Cette première tranche de travaux est estimée à 20 500 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le plan prévisionnel de financement avec des subventions à hauteur de 70 % du coût total

- Dépense travaux : 20 500 Euros HT,
- Subvention de l'Agence de l'Eau 70 % : 14 350 Euros HT,
- Autofinancement 30 % : 6 150 Euros HT,

DEMANDE l'aide financière de l'agence de l'eau pour la réalisation de la réparation de cette fuite.

MANDATE Madame la Maire pour qu'elle puisse entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.

5- Demande de subventions pour des travaux de réparation de fuites sur le réseau d'eau potable

Délibération 2022-09-04

Demande de subventions pour des travaux de réparation de fuites sur le réseau d'eau potable

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VU :

le Code Général des Collectivités Territoriales,
le Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT :

les résultats des investigations du schéma directeur d'eau potable en cours de réalisation, faisant état d'un mauvais rendement sur le secteur du village,

les travaux estimés 20 500 € HT pour renouveler 185 ml de réseau fuyard dans le village afin de réduire les pertes en eau et sécuriser la distribution d'eau potable,

que des financements peuvent être sollicités auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme pour ces travaux,

Après en avoir délibéré :


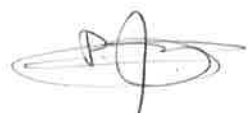
APPROUVE l'estimation globale des dépenses à 20 500 € HT pour renouveler 185 ml de réseau d'eau potable fuyard,

SOLLICITE le financement le plus élevé possible de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Drôme pour la réalisation de ces travaux.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Clôture de la séance du conseil municipal à 21h00

Signatures du maire et du secrétaire de séance

Fabienne Simian 	Claire Poncet 
--	---